



**1. Ordre du jour**  
• P 02

**2. Message**  
• P 03  
Message de Denis Ranque,  
Président du Conseil d'administration

**3. Chiffres-clés 2016**  
• P 04-05

**4. Participation**  
• P 06-07  
Modes de participation  
à l'Assemblée

**5. Résolutions**  
• P 08-14  
Texte et présentation  
des résolutions proposées  
par le Conseil d'administration

**6. Information**  
• P 15  
Informations pratiques

# Avis d'information 2017

**Mercredi 12 avril 2017  
13h30**

Hotel Okura Amsterdam  
Ferdinand Bolstraat 333  
1072 LH Amsterdam  
Pays-Bas



**AIRBUS**

# Ordre du jour

## 1. Ouverture de l'Assemblée générale et déclarations introductives

## 2. Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2016
3. L'application de la politique de rémunération en 2016
4. La politique de distribution de dividendes

## 3. Discussion sur tous les points de l'ordre du jour

## 4. Vote des résolutions suivantes :

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2016
2. Affectation du résultat et décision de distribution
3. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
4. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
5. Nomination d'Ernst & Young Accountants LLP en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2017
6. Renouvellement de M. Denis Ranque en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
7. Renouvellement de M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
8. Renouvellement de M. Hermann-Josef Lamberti en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
9. Nomination de Lord Drayson (Paul) en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Lakshmi N. Mittal dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
10. Modification de l'article 2 paragraphe 1 (« Nom ») des statuts de la Société
11. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
12. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales
13. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
14. Annulation des actions rachetées par la Société

## 5. Clôture de l'Assemblée générale

# Message du Président



**C**her actionnaire,  
J'ai le plaisir de vous inviter, au nom d'Airbus et du Conseil d'administration, à participer à l'Assemblée générale annuelle 2017. En tant qu'actionnaire, vous avez le droit de voter chacune des résolutions présentées en détail dans ce document. Je vous invite sincèrement à exprimer votre voix ! Votre vote et votre avis comptent pour nous.

2016 aura été une année importante pour votre Société. Afin d'alléger et de rationaliser l'organisation, nous avons décidé d'intégrer la structure et les fonctions du Groupe à celles de *Commercial Aircraft*.

Airbus a progressé de manière significative en matière de commandes et de livraisons. Malgré quelques défis opérationnels, *Commercial Aircraft* enregistre un nombre de livraisons record et son carnet de commandes atteint un niveau inégalé à l'échelle de l'industrie. En dépit de conditions de marché difficiles, les commandes et les livraisons liées à *Helicopters* ont augmenté légèrement, renforçant ainsi son leadership dans les secteurs civil et parapublic. En parallèle, les commandes enregistrées par *Defence and Space* pour les avions militaires et les systèmes spatiaux se portent bien, malgré de nouveaux problèmes techniques sur l'A400M et une charge supplémentaire associée. Une action a été initiée en faveur de la numérisation de données afin de capitaliser sur les technologies et les modèles économiques innovants. Dans le même temps, la fonction Technologie a été réorganisée.

En ce qui concerne la conformité, nous sommes déterminés à ce que nos normes et procédures deviennent une véritable référence en la matière. Nos collaborateurs ont été formés et sensibilisés à ces sujets afin de réduire les risques et de renforcer la culture d'intégrité.

De même, nous harmonisons notre stratégie en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises avec les objectifs de développement durable des Nations Unies actuellement en vigueur.

Le Conseil d'administration a proposé un dividende de 1,35 € par action pour 2016. Nous entendons honorer notre engagement d'augmenter le dividende par action de façon durable en proposant ce versement, qui est d'environ 4 % supérieur à celui de 2015. Cette valeur sort exceptionnellement de la fourchette habituelle de la politique de dividende. Elle est basée sur nos performances sous-jacentes de 2016 et témoigne de notre confiance dans nos perspectives de création de valeur opérationnelle.

En termes de gouvernance, nous avons instauré un système de renouvellement ou de nomination par tiers des membres du Conseil d'administration chaque année. Le renouvellement des mandats de trois administrateurs et la nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration lors de cette assemblée générale annuelle suivent ce principe.

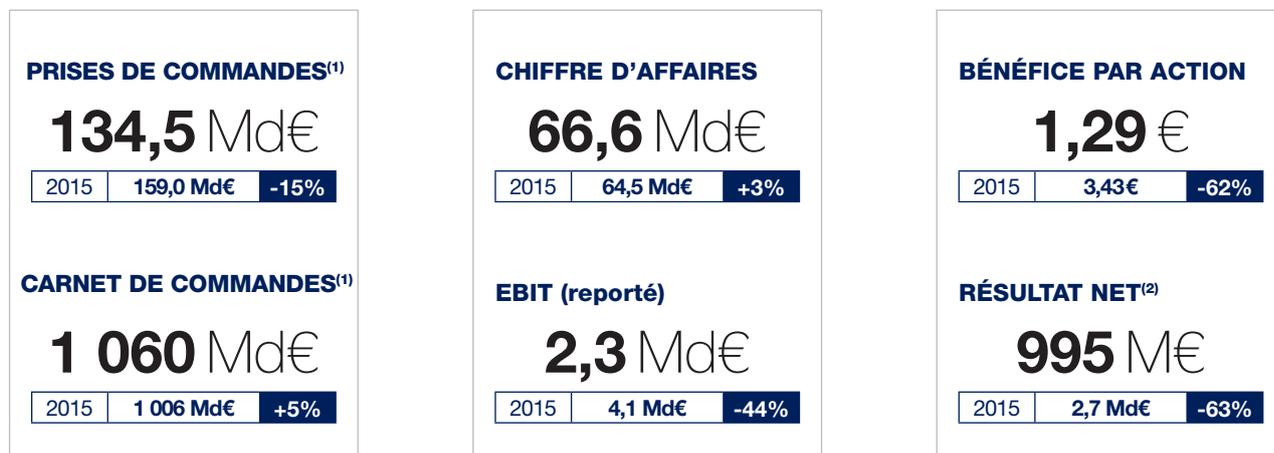
Nous accueillons ainsi Lord Drayson (Paul) au Conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale. En sa qualité d'ingénieur et d'entrepreneur, il apporte les compétences requises dans notre démarche centrée sur l'innovation et la numérisation. Nous tenons également à remercier Lakshmi Mittal pour les précieux conseils qu'il nous a prodigués tout au long des 10 années passées au sein du Conseil d'administration.

En conclusion, Airbus a, une fois de plus, réalisé des progrès remarquables. Je tiens à vous remercier pour le soutien que vous apportez à notre Direction et au Conseil d'administration. Nous entendons poursuivre sur la voie du succès – comme une seule et même équipe à la tête d'une Société de plus en plus dynamique.

Sincèrement vôtre,

**Denis RANQUE**  
Président du Conseil

# Chiffres-clés 2016

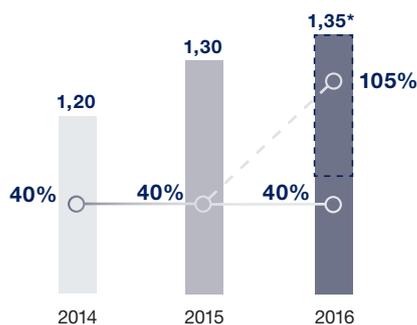


## POLITIQUE DE DIVIDENDE

En € | Dividende brut par action

La politique de dividende d'Airbus vise une progression durable du dividende, fondée sur un taux de distribution allant de 30 à 40%.

Le dividende 2016 sort exceptionnellement de la fourchette habituelle de la politique de dividende. Il est basé sur nos performances sous-jacentes de 2016.

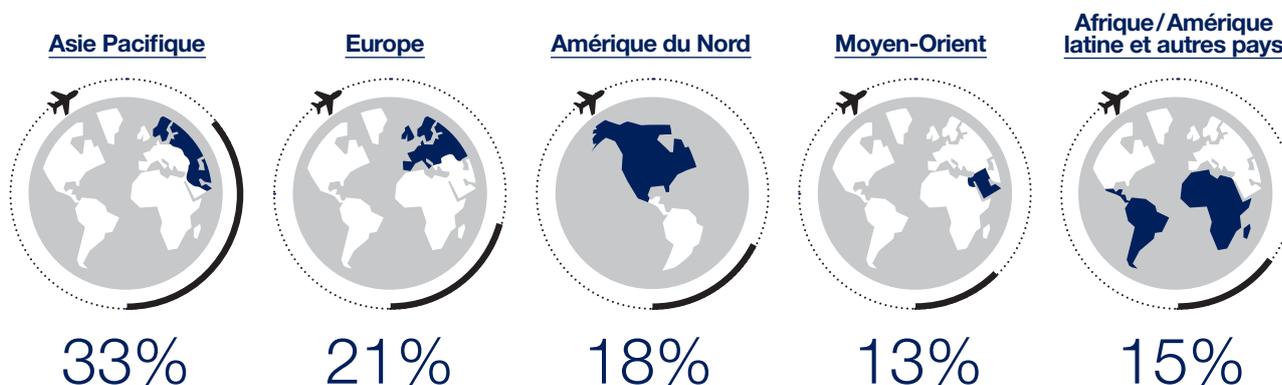


● Taux de distribution

\* Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle 2017



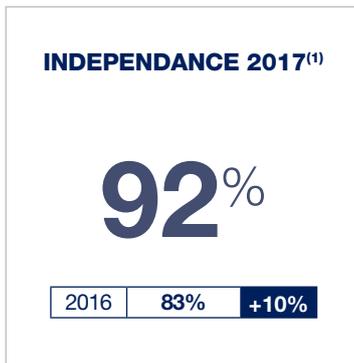
## CARNET DE COMMANDES PAR RÉGION<sup>(1)</sup>



(1) Les contributions des activités avions commerciaux aux prises de commandes et au carnet de commandes s'entendent sur la base des prix catalogue.

(2) Airbus continue d'employer le terme « résultat net ». Celui-ci est identique au bénéfice pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes IFRS.

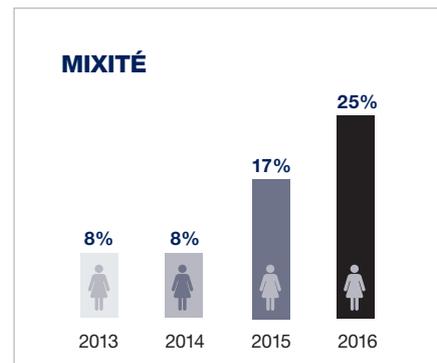
## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIRBUS



(1) Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle 2017

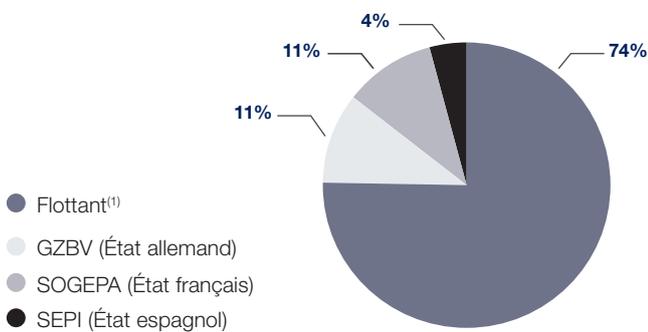


(1) Aux réunions du Conseil d'administration



## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

au 31 décembre 2016



(1) Inclut les actions propres sans droit économique ni droit de vote (0,02%)

## COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de la Société, chaque Membre du Conseil d'administration doit disposer à la fois des qualifications, des compétences et des connaissances industrielles nécessaires pour aider la Société à définir et mettre en place sa stratégie globale, avec l'expertise requise pour s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées en tant que Membre d'un des comités du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration estime également qu'une composition diversifiée de Membres en termes de genre, d'expérience et de nationalité est importante pour la qualité et l'efficacité de son travail.

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Au travers de son activité d'avionneur et d'observation de la Terre, Airbus joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Airbus a salué deux accords historiques mis en place par l'ICAO en 2016 : une norme de certification des émissions de dioxyde de carbone établie afin d'encourager l'intégration de technologies basse-consommation dans le cadre de la conception et de la fabrication d'avions ; et le tout premier programme mondial de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSA).**

**Airbus s'engage à soutenir l'ensemble des piliers du plan d'action climatique de l'aviation en fournissant des avions les plus économes en carburant, grâce à l'utilisation de technologies avancées, et en encourageant une gestion optimisée du trafic aérien et une amélioration des opérations aériennes.**

# Modes de participation

## COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions Airbus à la date du **mercredi 15 mars 2017** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés. Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins une action Airbus peut participer à l'Assemblée générale en utilisant un formulaire de vote / demande de carte en version papier ou par Internet. Si vous n'avez reçu aucune information alors que vous souhaitez participer, vous pouvez contacter votre intermédiaire financier qui vous renseignera, ou envoyer un email à : [airbus-register@bnpparibas.com](mailto:airbus-register@bnpparibas.com).

## COMMENT PARTICIPER ?

### Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :

- 1** Assister et voter à l'Assemblée
- 2** Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.
- 3** Donner pouvoir au Président
- 4** Donner pouvoir à une personne dénommée

### Vous pouvez exprimer votre choix :

- A** soit à l'aide du formulaire de vote / demande de carte (le « **Formulaire** ») joint en version papier
- B** soit par Internet

## **A** Avec le Formulaire papier

### 1. Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **1** du Formulaire, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

### 2. Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société, vous devez cocher et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution, vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

En cas d'amendement ou de résolution nouvelle présentés en Assemblée, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez **donner pouvoir au Président**, noircissez la case « Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom » ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case « Je vote Abstention » ;
- si vous souhaitez **donner procuration** à une personne dénommée, noircissez la case « Je donne procuration à M. ou Mme, Raison Sociale... pour voter en mon nom ».

Vous devez indiquer le nom et l'adresse de la personne dénommée. Seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

### 3. Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher la case **3** du Formulaire.

### 4. Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher et remplir la case **4** du Formulaire.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

### Quel que soit votre choix

**1, 2, 3, ou 4**, votre Formulaire dûment **rempli, daté et signé**, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au **porteur** : le **vendredi 31 mars 2017** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **lundi 3 avril 2017** au Service Titres Airbus ;
- si vos actions sont détenues au **nominatif** : le **lundi 3 avril 2017** par le Service Titres Airbus.

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.

# à l'Assemblée

## **B** Par Internet

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé VOTACCESS, accessible jusqu'au **lundi 3 avril 2017** (minuit).

La procédure par Internet dépend du mode de détention de vos actions (nominatif pur, nominatif administré ou porteur) le **mercredi 15 mars 2017** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés :

### Mes actions sont au **nominatif pur**

Vous pouvez vous connecter sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com> en utilisant vos codes d'accès habituels.

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisé VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « Mes actions sont au nominatif administré », présentée ci-dessous.

### Mes actions sont au **nominatif administré**

- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par courrier postal** : vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>.
- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par email** : votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres Airbus le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisée VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

### Mes actions sont au **porteur**

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer que cette l'institution bancaire est bien connectée à la plateforme VOTACCESS, et le cas échéant connaître les conditions spécifiques d'utilisation.

- Si votre intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur son portail internet avec vos codes d'accès habituels. Suivez alors les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS.
- Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté au site VOTACCESS, il devra établir, en votre nom, une attestation de détention\* d'actions Airbus et la faire parvenir, ainsi que votre adresse mail, au Service Titres Airbus. Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres Airbus vous transmettra un identifiant de connexion par email. Avec cet identifiant, vous pourrez alors vous connecter à VOTACCESS en suivant les indications à l'écran.

Si l'attestation de détention\* d'actions Airbus a été établie avant le **mercredi 15 mars 2017** (date d'enregistrement), votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions Airbus à cette date.

La conformité de l'attestation de détention\* d'actions Airbus repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

Pour toute question liée au vote par Internet, contacter le +33 1 57 43 35 00 ou envoyer un email à [airbus-register@bnpparibas.com](mailto:airbus-register@bnpparibas.com)

\* L'attestation de détention doit obligatoirement être délivrée par un intermédiaire financier affilié à Euroclear France S.A. et comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions Airbus détenues au **mercredi 15 mars 2017** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet [www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com) (Investors & Shareholders > General Meetings).

# Texte et présentation

proposées par le Conseil d'administration

1.

## Première résolution

### APPROBATION DES COMPTES AUDITÉS DE L'EXERCICE 2016

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

#### Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2016.

Pour plus d'informations sur les performances financières de l'exercice 2016, vous pouvez vous référer à la section 5.1 du rapport du Conseil d'administration et aux états financiers audités 2016.

2.

## Deuxième résolution

### AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DÉCISION DE DISTRIBUTION

L'Assemblée générale décide d'incorporer au report à nouveau le bénéfice net de 3 900 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat présenté dans les états financiers audités de l'exercice 2016, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,35 euro par action s'imputant sur le report à nouveau.

#### Présentation de la deuxième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale décide d'incorporer au report à nouveau le résultat net de 3 900 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat présenté dans les comptes audités de l'exercice 2016, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,35 euro par action s'imputant sur le report à nouveau.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, ce paiement de dividende devra être effectué le jeudi 20 avril 2017.

À compter du mardi 18 avril 2017, les actions de la Société seront négociées ex-dividende sur les marchés boursiers de Francfort, de Paris et d'Espagne. Le paiement de ce dividende sera effectué le jeudi 20 avril 2017 aux actionnaires de la Société à la date du mercredi 19 avril 2017 (date d'arrêté des positions).

Pour plus d'informations sur la politique de dividendes, vous pouvez vous référer à la section 3.4 « Politique de dividendes » du rapport du Conseil d'administration.

3.

## Troisième résolution

### QUITUS AUX MEMBRES NON-EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2016, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2016 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

4.

## Quatrième résolution

### QUITUS AU MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2016, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2016 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

#### Présentation des troisième et quatrième résolutions

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2016 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2016 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

# des résolutions

5.

## Cinquième résolution

### NOMINATION DE ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS LLP EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2017

L'Assemblée générale décide de nommer Ernst & Young Accountants LLP, à Amsterdam, Pays-Bas, dont le siège social se trouve au 6 More London Place, Londres, Royaume-Uni, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2017.

#### Présentation de la cinquième résolution

Nous recommandons la désignation du cabinet Ernst & Young Accountants LLP, domicilié à Amsterdam, Pays-Bas, dont le siège social se trouve au 6 More London Place, Londres, Royaume-Uni, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2017. Cette recommandation est fondée sur les compétences, les performances et l'indépendance dudit cabinet, comme en ont conclu le Conseil d'administration et le Comité d'Audit.

6.

## Sixième résolution

### RENOUVELLEMENT DE M. DENIS RANQUE EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Denis Ranque en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

7.

## Septième résolution

### RENOUVELLEMENT DE M. RALPH D. CROSBY, JR. EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Ralph D. Crosby, Jr. en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

8.

## Huitième résolution

### RENOUVELLEMENT DE M. HERMANN-JOSEF LAMBERTI EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Hermann-Josef Lamberti en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

9.

## Neuvième résolution

### NOMINATION DE LORD DRAYSON (PAUL) EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS, EN REMPLACEMENT DE M. LAKSHMI N. MITTAL DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION AU TERME DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale décide de nommer Lord Drayson (Paul) en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020, en remplacement de M. Lakshmi N. Mittal dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

#### Présentation de la sixième à la neuvième résolution

Comme annoncé lors de l'Assemblée générale annuelle tenue en 2016, les mandats des membres du Conseil d'administration sont désormais renouvelés chaque année par bloc de quatre, pour une durée de trois ans, ce afin d'assurer une meilleure transition dans la composition actuelle et future du Conseil d'administration et d'être en ligne avec les meilleures pratiques en ce domaine. Ce renouvellement par bloc permet d'éviter de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même Assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

En conséquence, tel qu'anticipé lors de l'Assemblée générale annuelle de l'année dernière, nous recommandons que cette Assemblée générale renouvelle M. Denis Ranque en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020. M. Denis Ranque demeurera ainsi Président non-exécutif du Conseil d'administration.

Nous recommandons également que cette Assemblée générale renouvelle MM. Ralph D. Crosby, Jr. et Herman-Josef Lamberti, en qualité de membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Nous recommandons en outre que cette Assemblée générale nomme Lord Drayson (Paul) en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020, en remplacement de M. Lakshmi N. Mittal dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

La Société considère que, par son expérience et ses connaissances mentionnées dans le tableau page suivante, Lord Drayson a les compétences et les qualités personnelles pour remplir cette fonction compte tenu des attentes du Conseil d'administration et de l'évolution des activités de la Société. En sa qualité d'ingénieur et d'entrepreneur, il apporte les compétences requises dans notre démarche centrée sur l'innovation et la numérisation.

La Société estime également que, dans le cas où il serait considéré qu'un conflit d'intérêt existe (ou pourrait exister) en lien avec le mandat de Lord Drayson en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration de la Marine royale britannique, elle dispose des procédures adéquates qui seraient

mis en œuvre afin qu'il ne participe pas aux débats et décisions concernés. Nous vous invitons à vous référer au Règlement intérieur du Conseil d'administration (*Annexe D – Article 8. Conflits d'intérêts*) disponible sur le site internet de la Société [www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com) (Group & Vision / Corporate Governance) et au Code de gouvernement d'entreprise néerlandais (*Principe 2.7 Prévention des conflits d'intérêts*) auquel la Société adhère.

Les mandats de M. Thomas Enders, Mme Catherine Guillouard, M. Hans-Peter Keitel, Mme María Amparo Moraleda Martínez, Mme Claudia Nemat, Sir John Parker, M. Carlos Tavares et M. Jean-Claude Trichet ne font l'objet d'aucune décision au cours de cette Assemblée générale.

Les compétences de chacun des membres du Conseil d'administration et leur excellent taux de présence aux réunions du Conseil d'administration et des Comités démontrent leur très forte implication dans le suivi des activités du Groupe. Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que tous les membres proposés pour nomination ou renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs obligations avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme présenté dans les tableaux suivants.



De plus amples informations sur les membres proposés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com) (Group & Vision > Governance > Board Members) ainsi que dans les locaux de la Société.



## RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET PROPOSITION DE NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

### Denis RANQUE *Renouvellement*

65 ans  
2013, réélection en 2016  
Indépendant



#### Mandats exercés dans une société cotée :

- Président du CA d'Airbus Group SE
- Membre du CA de Saint Gobain

#### Profil :

De 1998 à 2009, M. Ranque a été Président et Directeur général de Thales, leader européen de l'électronique de défense, où il a précédemment exercé divers postes de direction. Il a démarré sa carrière au Ministère Français de l'Industrie. Depuis 2010, il assume de nombreuses fonctions non exécutives au sein de sociétés industrielles et d'organisations à but non-lucratif.

### Hermann-Josef LAMBERTI *Renouvellement*

61 ans  
2007, réélection en 2016  
Indépendant



#### Mandats exercés dans une société cotée :

- Membre du CA d'Airbus Group SE
- Membre du Conseil de surveillance d'ING Groep N.V.

#### Profil :

M. Lamberti était Directeur des Opérations (COO) de Deutsche Bank AG de 1998 à 2012. Il avait déjà acquis une grande expérience chez IBM dans les domaines du contrôle, du développement des applications internes, des ventes, des logiciels personnels, du marketing et de la gestion des marques.

### Ralph D. CROSBY, Jr. *Renouvellement*

69 ans  
2013, réélection en 2016  
Indépendant



#### Mandats exercés dans une société cotée :

- Membre du CA d'Airbus Group SE
- Membre du CA d'American Electric Power Company
- Membre du CA de Serco Group plc

#### Profil :

M. Crosby a à son actif trente ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale et de la défense internationale, y compris en qualité de Directeur Général d'activités commerciales et de défense majeures d'EADS N.V. et de Northrop Grumman Corporation. Il a siégé en tant qu'administrateur indépendant au sein de conseils d'administration aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe.

### Lord DRAYSON *Nomination*

56 ans  
Nouveau membre en 2017  
Indépendant



#### Profil:

Lord Drayson est ingénieur de métier. De 1987 à 2014, il a créé et dirigé plusieurs entreprises intervenant dans divers secteurs tels que les snacks diététiques (The Lambourn Food Company Limited), les dispositifs médicaux et l'industrie du vaccin (PowderJect Pharmaceuticals plc), le domaine des technologies du sport automobile (Drayson Racing Technologies LLP) ou le secteur de l'Internet des Objets (Drayson Technologies Ltd).

Lord Drayson est également membre de la House of Lords depuis 2004 et a été nommé Ministre d'État pour les Équipements de Défense en 2006 et Ministre d'État des Sciences et de l'Innovation en 2008.



Expertise mondiale



Ingénierie & Technologie



Production industrielle



Industrie aérospatiale



Finance & Audit



Géopolitique & Économie



Industrie de défense



Information & Gestion de données



Expertise asiatique

CA : Conseil d'administration



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIRBUS SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'AG 2017

Nom	Âge	Depuis	Fin de mandat	Expertise en tant qu'administrateur	Statut	Fonction principale et autres mandats	Participation aux réunions du Conseil d'administration 2016
<b>Denis RANQUE*</b>	65	2013, réélu en 2016	2020		Indépendant	Président du Conseil d'administration d'Airbus SE	6/6
<b>Thomas ENDERS</b>	58	2012, dernière réélection en 2016	2019		Exécutif	Président exécutif d'Airbus SE	6/6
<b>Ralph D. CROSBY, Jr.*</b>	69	2013, réélu en 2016	2020		Indépendant	Membre du Conseil d'administration de Serco Group plc et ancien membre du Conseil de politique groupe de Northrop Grumman Corporation	6/6
<b>Lord DRAYSON (Paul)</b>	56	Nouveau membre en 2017	2020		Indépendant	Président et Président exécutif de Drayson Technologies Ltd	Non applicable
<b>Catherine GUILLOUARD</b>	52	2016	2019		Indépendant	Directeur Général Délégué de Rexel** et membre du Conseil d'administration d'ENGIE	4/4 (à partir de l'AG 2016)
<b>Hans-Peter KEITEL</b>	69	2013, réélu en 2016	2018		Indépendant	Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (BDI) et membre du Conseil de surveillance de Thyssenkrupp AG	6/6
<b>Hermann-Josef LAMBERTI*</b>	61	2007, dernière réélection en 2016	2020		Indépendant	Membre du Conseil de surveillance d'ING Groep N.V. et ancien membre du Directoire de Deutsche Bank AG	6/6
<b>Amparo MORALEDA</b>	52	2015	2018		Indépendant	Membre du Conseil d'administration de Solvay et ancien Directeur Général d'IBM South Region	6/6
<b>Claudia NEMAT</b>	48	2016	2019		Indépendant	Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG	3/4 (à partir de l'AG 2016)
<b>Sir John PARKER</b>	74	2007, dernière réélection en 2016	2018		Indépendant	Président du Conseil d'Anglo American plc	6/6
<b>Carlos TAVARES</b>	58	2016	2019		Indépendant	Président du Directoire de Peugeot SA	3/4 (à partir de l'AG 2016)
<b>Jean-Claude TRICHET</b>	74	2012, dernière réélection en 2016	2018		Indépendant	Gouverneur Honoraire de la Banque de France et ancien Président de la Banque centrale européenne	6/6

L'adresse professionnelle de tous les membres du Conseil d'administration pour toutes questions se rapportant à Airbus Group SE est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas.

\* À réélire en 2017.

\*\* Jusqu'au 20 février 2017.



Expertise mondiale



Ingénierie & Technologie



Production industrielle



Industrie aérospatiale



Finance & Audit



Géopolitique & Économie



Industrie de défense



Information & Gestion de données



Expertise asiatique

# 10.

## Dixième résolution

### MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 PARAGRAPHE 1 (« NOM ») DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale d'Airbus Group SE en Airbus SE et d'autoriser le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution, avec faculté de déléguer leurs pouvoirs :

« *NOM ET SIÈGE*

*ARTICLE 2*

*2.1 Le nom de la Société est : Airbus SE »<sup>(1)</sup>*

#### Présentation de la dixième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve la modification des statuts de la Société afin de changer la dénomination sociale d'Airbus Group SE en Airbus SE et de la mettre en cohérence avec son nom commercial Airbus, dans la mesure où l'ensemble du Groupe et ses entités agissent sous la marque unique Airbus depuis le 2 janvier 2017.

# 11.

## Onzième résolution

### DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,14 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018. Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

#### Présentation de la onzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,14 % du capital social autorisé de la Société, soit 4 millions d'actions représentant 0,51 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2018, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié (« ESOP ») et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance – « LTIP »), dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

La Société prévoit de mettre en œuvre un plan de rémunération à long terme en 2017 et un plan d'actionnariat salarié en 2018, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

# 12.

## Douzième résolution

### DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

(1) En néerlandais :

« NAAM EN ZETEL

Artikel 2

2.1 De Venootschap is genaamd : Airbus SE »

### **Présentation de la douzième résolution**

En plus de l'autorisation prévue à la onzième résolution ci-dessus, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,15 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2018. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission.

## 13.

### **Treizième résolution**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHETER JUSQU'À 10 % DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, à l'issue de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 avril 2016 dans sa vingtième résolution.

### **Présentation de la treizième résolution**

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. La présente autorisation remplacera l'autorisation accordée en vertu de la vingtième résolution de l'Assemblée générale du 28 avril 2016.

Les programmes de rachat d'actions à mettre en œuvre par la Société, le cas échéant, seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration.

Il est important de noter que le Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat d'actions et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation du capital. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable, et devra s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Le Conseil d'administration décidera également si les actions acquises dans ce contexte doivent être annulées ou utilisées à d'autres fins.

Pour rappel, la Société a lancé un programme de rachat d'actions d'un milliard d'euros le 30 octobre 2015, achevé le 30 juin 2016. Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur avancement, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société [www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com) (Investors & Shareholders > Share Information).

## 14.

### **Quatorzième résolution**

#### **ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise, avec faculté de déléguer leurs pouvoirs.

### **Présentation de la quatorzième résolution**

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

# Informations pratiques

## DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017



### Ordre du jour, Texte et Présentation des projets de résolutions

Partie intégrante de l'Avis d'Information de l'Assemblée générale annuelle de 2017. À titre indicatif, les traductions en français, allemand et espagnol sont disponibles uniquement sur notre site Internet.



### États Financiers audités 2016

Les informations financières pour 2016, telles que présentées ci-après, font partie de la Documentation pour l'Assemblée générale annuelle, et sont intégrées par référence aux présentes :

- États Financiers Consolidés d'Airbus Group SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États Financiers Consolidés (IFRS) ;
- États Financiers Statutaires (IFRS) ;
- Notes annexes aux États Financiers Statutaires (IFRS) ;
- Autres informations supplémentaires, y compris le rapport indépendant des commissaires aux comptes.



### Rapport du Conseil d'administration

Émis au  
21 février 2017



### EN LIGNE

[www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com)

### Assemblée générale annuelle 2017

La documentation de l'Assemblée générale annuelle 2017 est disponible sur notre site Internet (Investors & Shareholders > General Meetings).

[www.airbusgroup.com/general-meetings](http://www.airbusgroup.com/general-meetings)

### Gouvernance

Des informations plus détaillées sur la structure de Gouvernance, les Membres du Conseil d'administration et les règles et réglementations d'Airbus Group SE, sont disponibles sur notre site Internet (Group & Vision > Corporate Governance).

[www.airbusgroup.com/corporate-governance](http://www.airbusgroup.com/corporate-governance)



### IMPRIMER

La documentation de l'Assemblée générale 2017 est également disponible aux adresses suivantes :

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden ;
  - en **Allemagne**, Willy-Messerschmitt-Str. – Tor 1, 85521 Ottobrunn ;
  - en **France**, 2 rond-point Dewoitine, 31700 Blagnac ;
  - en **Espagne**, Avenida de Aragón 404, 28022 Madrid
- ou au :
- Service Titres Airbus.

#### Service Titres Airbus

BNP PARIBAS Securities Services  
CTS Assemblées - 9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex, France  
Tél. : +33 1 57 43 35 00 - Fax : +33 1 55 77 95 01

## COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE

Hôtel Okura Amsterdam - Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : +31 (0)20 678 71 11



### EN VOITURE

20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.



### EN TRANSPORT EN COMMUN

20 minutes à pied de la Station Amsterdam Rai.

# Information Actionnaires

**WEB** [www.airbusgroup.com](http://www.airbusgroup.com)

Investors & Shareholders > General Meetings

**Email** [ir@airbus.com](mailto:ir@airbus.com)

## Airbus Group SE

Société Européenne (Societas Europaea)  
Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas  
Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945



*Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert  
sur un papier certifié PEFC, issu de ressources contrôlées et gérées durablement.*